YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 99 - 251

OBJET : Contrat de prestations de service relatif à la capture de fouines à l'école maternelle "Grande Prairie" sise rue Jules Ferry à Yerres, conclu avec la société C.R.D.D.

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la capture de fouines à l'école maternelle "Grande Prairie" sise rue Jules Ferry à Yerres,

CONSIDERANT que la proposition de la société C.R.D.D. correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

De signer un contrat de prestations de service relatif à la capture de fouines à l'école maternelle "Grande Prairie" sise rue Jules Ferry à Yerres, avec la société CRDD dont le siège social se situe 8, rue de la Lune 94700 MAISONS-ALFORT,

DIT que la commune s'engage à verser à la société CRDD une somme forfaitaire fixée à :

- 3 500,00 Francs H.T. soit 4 221,00 Francs T.T.C. (quatre mille deux cent vingt et un francs),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1999, fonction 1, sous-fonction 12, article 611.

Fait à YERRES, le 13 Octobre 1999

REÇU LE
22. OCT. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE)

Le Député-Maire
Nicolas DUPONT-AIGNAN